

2017 DAC 274 Présentation du bilan annuel de la Commission du Vieux Paris.

COMMUNICATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Instituée par le Conseil municipal en 1897 dans le sillage des premières associations de défense du patrimoine, la Commission du Vieux Paris répondait aux mêmes préoccupations : éviter que des projets de rénovation urbaine ne provoquent les mêmes polémiques et les mêmes controverses que les grands travaux haussmanniens.

Dès sa création, la Commission municipale du Vieux Paris comprenait à la fois des conseillers municipaux, des directeurs de services administratifs et une large palette d'expertises et de compétences représentée par une quarantaine d'historiens, hommes de lettres, architectes et érudits placée sous la présidence du préfet.

La Commission du Vieux Paris et ses sous-commissions étaient chargées de missions variées, allant de la surveillance des fouilles archéologiques à la constitution d'un inventaire du bâti parisien, et la mise en œuvre d'une campagne de photographies destinées à garder le témoignage d'une ville en pleine évolution.

La Commission du Vieux Paris a vu ses statuts révisés et mis en conformité avec le Code général des collectivités territoriales en 2003. Elle est aujourd'hui un comité consultatif dont la mission est de conseiller la Maire de Paris « pour la protection du patrimoine parisien sous ses aspects historiques, artistiques, esthétiques, archéologiques, architecturaux et urbains » (délibération DAC 2003-373).

Présidée par la Maire de Paris ou son représentant, la Commission est aujourd'hui composée de 55 membres, dont 14 représentants du Conseil de Paris. Les 40 autres membres sont nommés par la Maire, selon leur connaissance de Paris et leurs compétences en histoire de l'art et de l'architecture, qu'ils soient universitaires, architectes, professionnels du patrimoine ou représentants d'associations. Depuis 2003, les membres ne sont plus nommés à vie mais pour la durée d'une mandature.

Le secrétariat permanent de la Commission du Vieux Paris est assuré par le département Histoire de l'architecture et archéologie de Paris (DHAAP), service rattaché depuis 2003 à la Direction des Affaires Culturelles, au sein de la Sous-direction du Patrimoine et de l'histoire.

Grâce à ces évolutions, la CVP demeure le lieu naturel de réflexion et de débats où professionnels du patrimoine, historiens, représentants associatifs et élus peuvent échanger et confronter leurs points de vue sur toutes les questions touchant au patrimoine et à l'évolution du paysage urbain. La diversité des profils de ses membres, la légitimité scientifique ou professionnelle des experts, la représentativité des associations, le pluralisme des élus concourent à une réelle indépendance et à la liberté d'expression de la Commission sans lesquelles ses avis perdraient tout intérêt et toute pertinence.

La rédaction des avis de la Commission fait l'objet d'une diffusion par le Bulletin municipal officiel, de manière à s'assurer qu'elle reflète aussi fidèlement que possible la teneur des débats et la position adoptée.

Enfin, en complément de la diffusion des vœux par le BMO, les comptes rendus illustrés des séances plénières sont mis en ligne sur la page Commission du Vieux Paris du site Paris.fr.

C'est cette exigence de transparence que j'ai rappelée dans la lettre de mission du 22 septembre 2014 adressée à M. Bernard Gaudillère, qui préside en mon nom la Commission du Vieux Paris. J' y soulignais également mon désir « de préserver et de renforcer le rôle d'une commission dont ni le nom, ni les statuts, ni les missions ne seront remis en cause ».

La lettre de mission mentionne également la nécessité de veiller à la diversité des profils et des compétences de la Commission, de manière à garantir son indépendance. Elle conforte également la possibilité de la commission, comme le stipule l'article 7 de ses statuts, de se saisir de tout sujet ou tout projet. J'ai souhaité élargir les missions de la Commission, et notamment « de pouvoir disposer de son avis sur les grands projets parisiens publics et privés dès la phase de programmation afin d'en assurer un développement intelligent et fluide ». C'est dans cet esprit que la Commission a été très étroitement associée aux réflexions et au déroulement de l'appel à projets « Réinventer Paris ».

La lettre de mission exprimait également le souhait de pouvoir disposer d'un éclairage de la Commission sur des thématiques identifiées comme récurrentes, comme la question des surélévations, de l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite, ou la prise en compte des enjeux du développement durable. En 2015, un groupe de travail consacré à la problématique des surélévations s'est réuni à 6 reprises pour réaliser un certain nombre d'auditions d'expert, afin de réaliser un premier état de lieux, puis d'élaborer un certain nombre de propositions, notamment méthodologiques, et de critères à prendre en compte dans l'examen des demandes de surélévation. Un rapport a été élaboré par ce groupe de travail, disponible sur le site Paris.fr, rubrique CVP.

De fin 2016 à mai 2017, un nouveau groupe de travail s'est réuni sur la thématique « Patrimoine et isolation thermique ». Ses conclusions sont en cours de validation par la Commission et seront diffusées très prochainement.

Enfin, cette lettre de mission portait le souhait qu'un bilan annuel et public des travaux soit envisagé.

Répondant à cette exigence de transparence quant aux suites qui sont données aux travaux de la Commission, son Président, M. Bernard Gaudillère, a diffusé à ses membres en avril 2017 un premier bilan chiffré, contenant des éléments d'information tant quantitatifs que qualitatifs. Ce sont ces éléments qui vous sont communiqués aujourd'hui en annexe de cette communication.

C'est le bilan 2016 qui vous est présenté ce jour, conformément à mon engagement et à celui du président de la commission.

La Maire de Paris